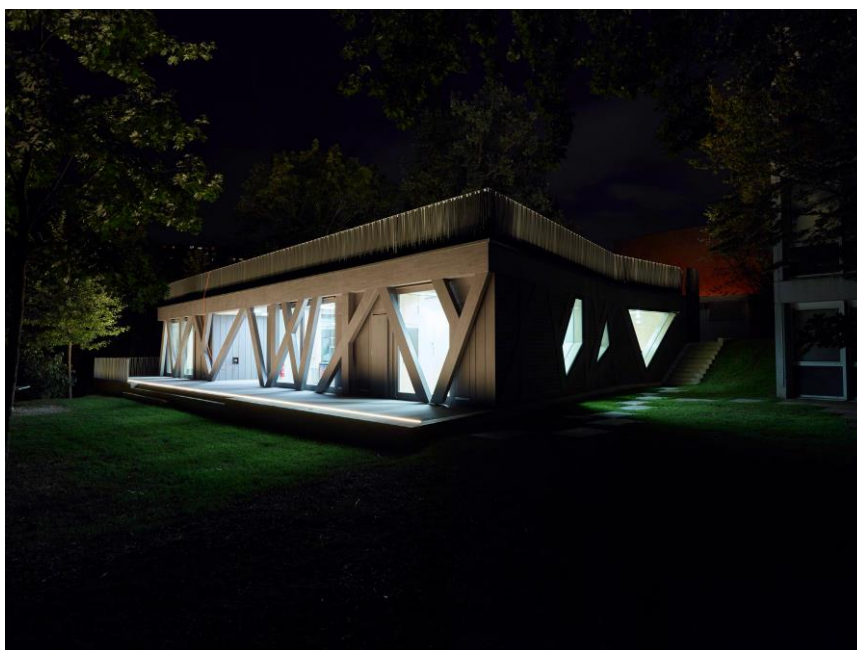


DA 009 – 20.06

CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE RÉALISATION DE CHF 136'807.87 À LA DA 127 – 16.06 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON



Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Pour rappel en 2014, la DA 506 A – 14.06 « Crédit d'étude pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon » a été présentée afin de remédier aux nombreux défauts liés à la vétusté du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon (JRL).

Ce projet s'est vu rejeté par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), cette dernière souhaitant un projet modifié qui tienne compte des remarques suivantes :

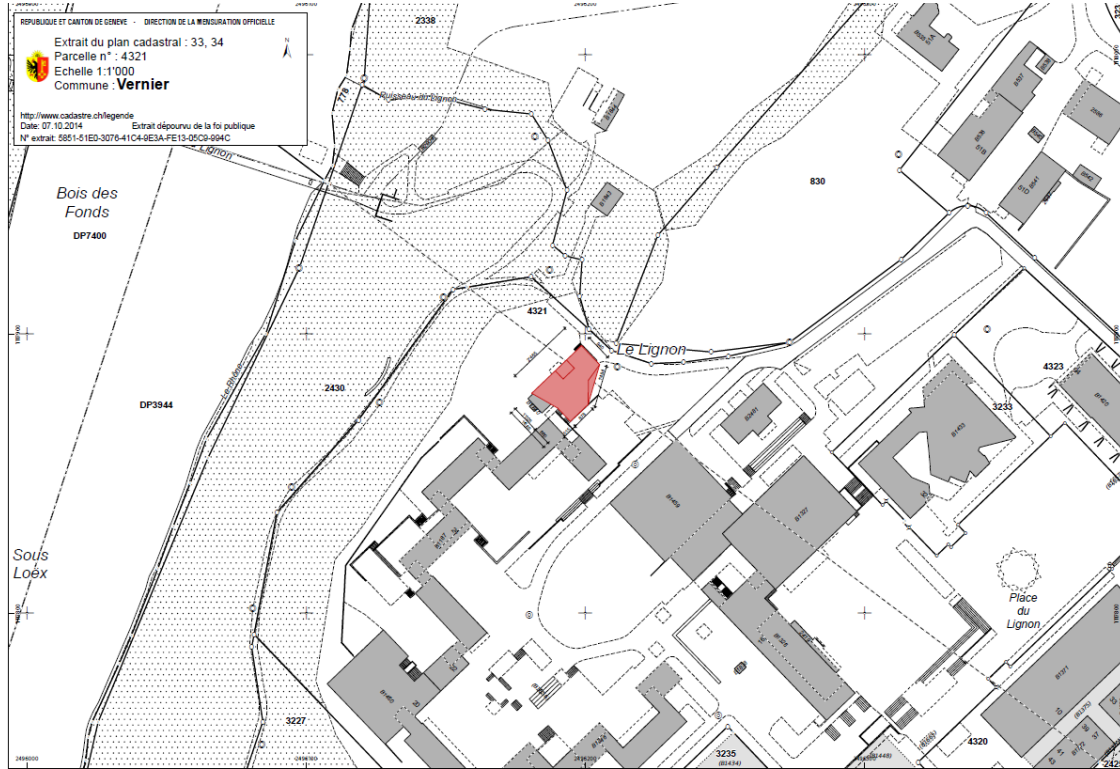
- Le nouveau bâtiment devra présenter une implantation isolée de l'école, permettant ainsi de conserver le cheminement piétonnier existant entre les deux bâtiments (article 3, alinéa 1, du règlement du plan de site).
- En application de l'article 3 du règlement du plan de site, la commission demande que le nouveau bâtiment soit mieux intégré au paysage. Ce dernier devra développer une architecture plus modeste de point de vue de son gabarit et de ses matériaux afin d'améliorer la relation avec son environnement et avec la topographie du lieu.

Un nouveau projet a été réalisé et une Demande Préalable DP 18'587 a été déposée en novembre 2014, laquelle a été acceptée en juillet 2015 par la CMNS.

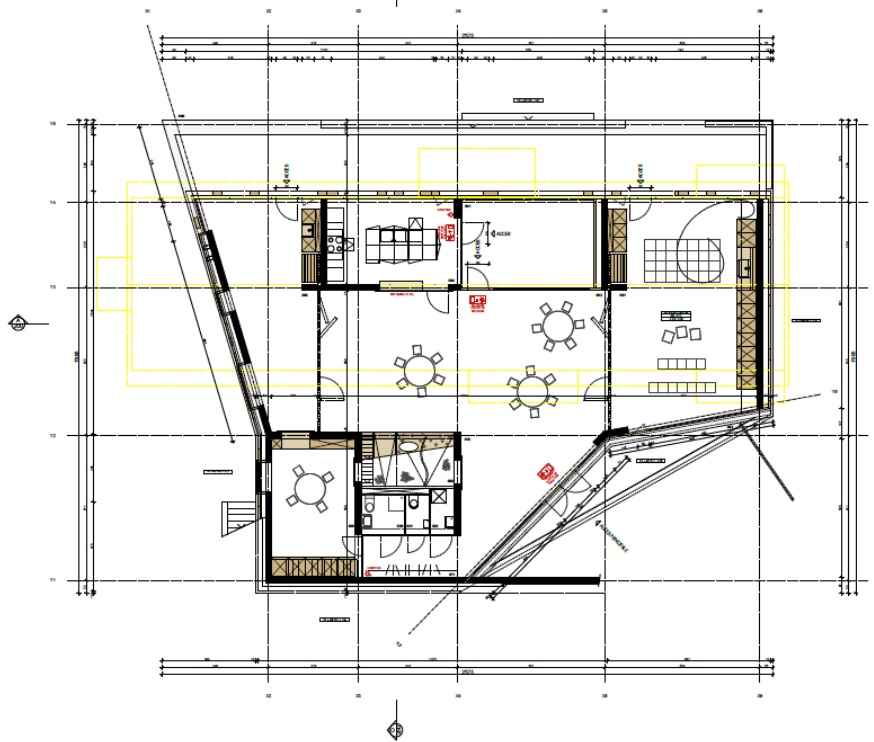
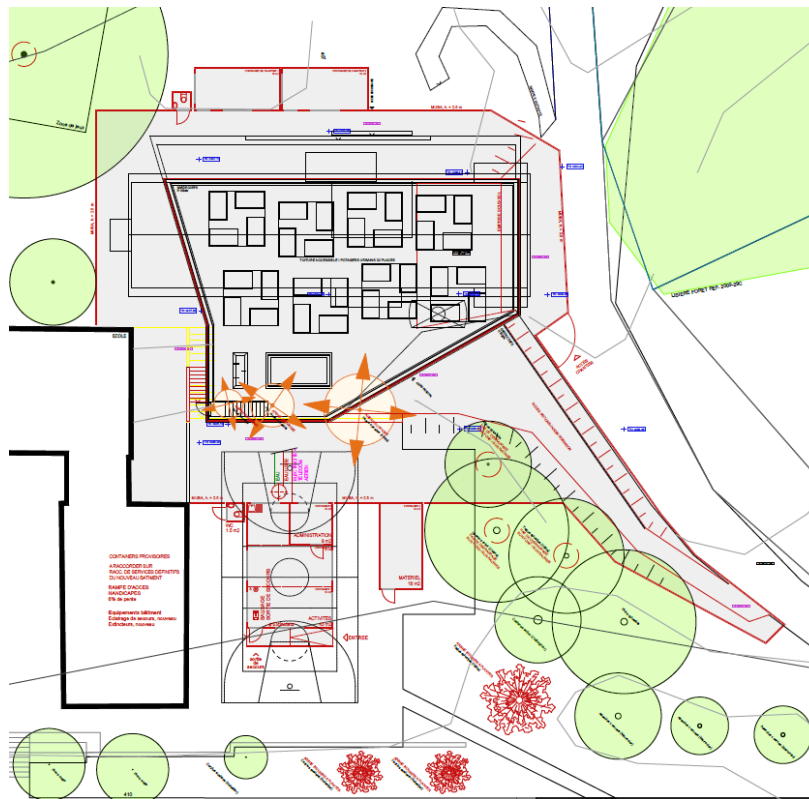
Crédit complémentaire de réalisation de CHF 136'807.87 à la DA 127 – 16.06 pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon

La DA 127 – 16.06 « Crédit pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du jardin Robinson du Lignon » a été établie en ce sens, à savoir un remaniement de la volumétrie et des espaces. Le crédit a été voté et accepté le 4 octobre 2016.

Le projet :

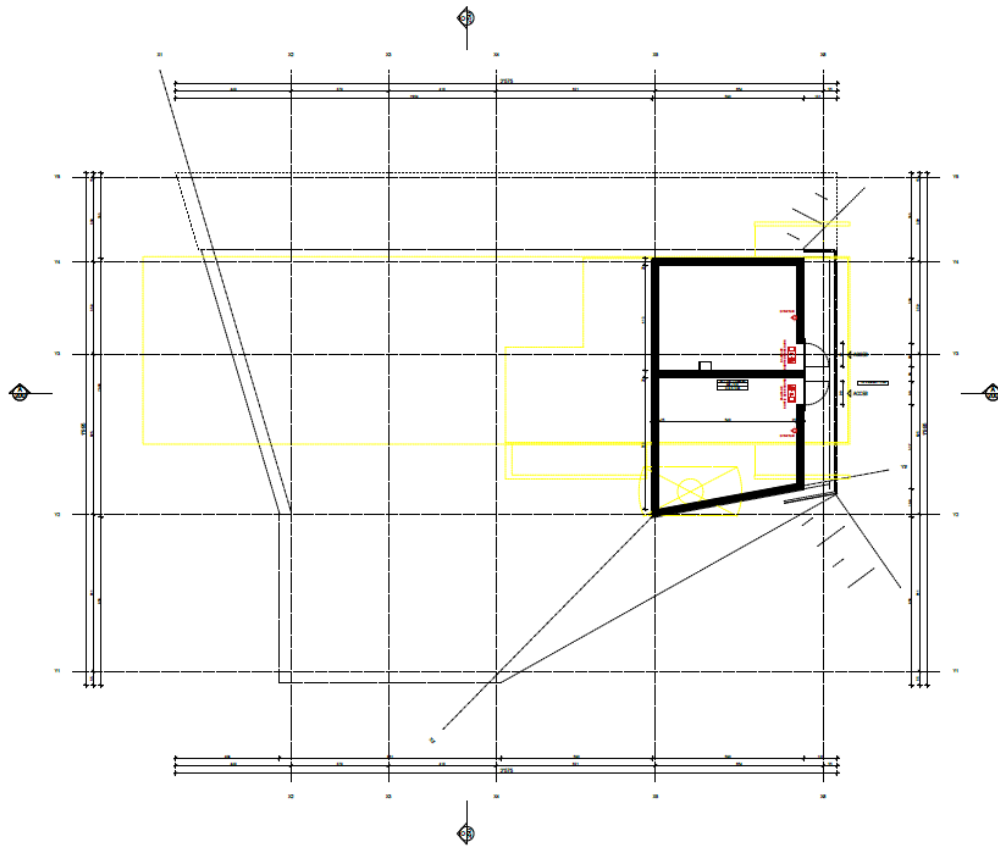


Crédit complémentaire de réalisation de CHF 136'807.87 à la DA 127 – 16.06 pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon

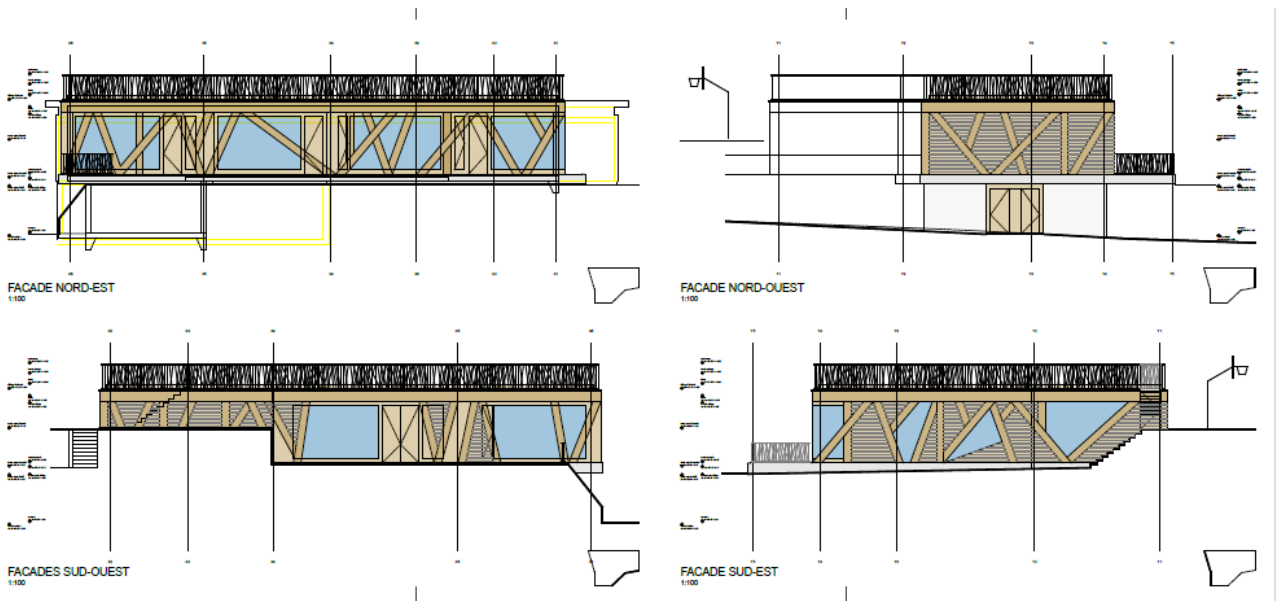


PLAN REZ-DE-CHAUSSEE | N. F. 407.56
1:100

Crédit complémentaire de réalisation de CHF 136'807.87 à la DA 127 – 16.06 pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon



PLAN SOUS-SOL | N. F. 404.65
1:100



Crédit complémentaire de réalisation de CHF 136'807.87 à la DA 127 – 16.06 pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon

Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous le budget qui avait été prévu :

Budget :

1 travaux préparatoires	CHF	75'000.00
2 bâtiment	CHF	2'370'000.00
4 aménagements extérieurs	CHF	222'000.00
5 frais secondaires	CHF	55'000.00
9 ameublement	CHF	1'500.00
Total	CHF	2'723'500.00
TVA	CHF	<u>217'880.00</u>
TOTAL	CHF	2'941'380.00
TOTAL ARRONDI TTC	CHF	<u>2'940'000.00</u>

Les travaux se sont achevés en août 2018 et l'inauguration a eu lieu le 13 octobre 2018.

Au 31 décembre 2019, on notait un total de dépenses estimées de CHF 3'076'807.87, soit un dépassement de CHF 136'807.87.

Ce dépassement est dû à un problème d'accès des camions depuis la route du Bois-des-Frères par la propriété de M. Claude-André MEYER, propriétaire de la Ferme du Lignon.

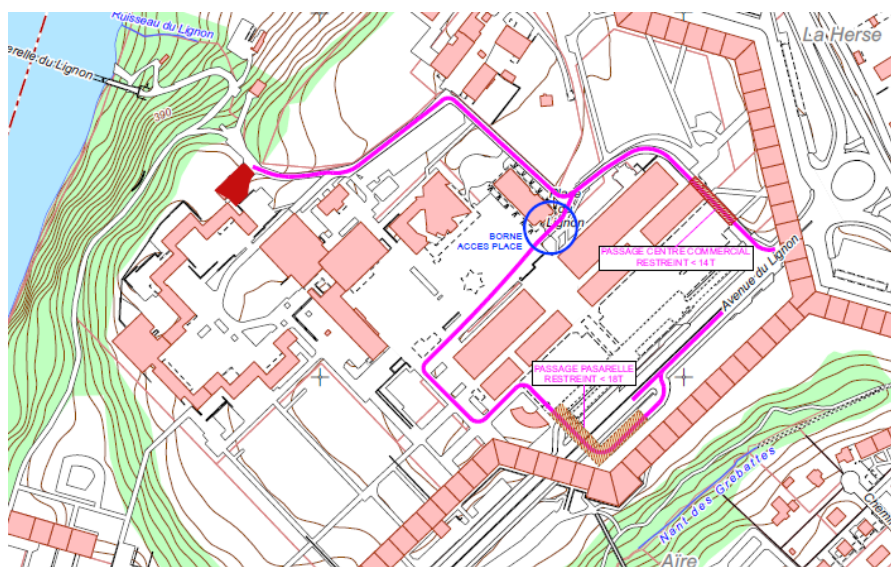
Lors de la commission des bâtiments et de l'énergie du 22 février 2017, trois variantes ont été proposées afin de trouver une solution évitant l'arrêt du chantier. La troisième a été acceptée (voir descriptif ci-dessous) par ladite commission, ainsi que le dépassement de CHF 245'000.00 (voir ci-après le surcoût) occasionné.

La solution 3 ci-après a permis d'avoir un accès chantier complètement indépendant.

Variante 3 :

Passage par le tunnel du centre commercial.

L'impact est pour les phases de chantier liées à la démolition, au terrassement et à la maçonnerie. Si les camions dont le tonnage supérieur à 12t et supérieur à 24t (camion avec remorque) ne peuvent pas passer au travers de la Ferme, alors le chantier devra fonctionner avec des camions plus petits, ceci engendrant un surcoût et un retard dans l'avancement du chantier.



Crédit complémentaire de réalisation de CHF 136'807.87 à la DA 127 – 16.06 pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon

Un surcoût a aussi été annoncé par l'entreprise ARN, WÜTRICH ET FRIGÉRIO SA, mandataire pour les travaux de maçonnerie, soit :

Surcoût engendré (estimatif +/- 20%) :

Coût démolition :	25'000.00
Coût terrassement et maçonnerie :	180'000.00
Coût divers et imprévus :	<u>40'000.00</u>
Coût total CHF TTC :	<u>245'000.00</u>

L'optimisation des travaux a permis de réaliser des économies durant le chantier, soit une diminution de 20% de l'estimatif et la non utilisation du poste « divers et imprévus », la plus-value ne fut finalement pas de CHF 245'000.00, mais de CHF 136'807.87.

Ainsi, le montant d'honoraires complémentaires demandé est de **CHF 136'807.87**.

À noter que l'on compte un solde positif de CHF 7'144.55 sur le compte étude JRL – Démolition et reconstruction faisant l'objet de la DA 506 A – 14.06 votée le 7 octobre 2014, lequel sera bouclé conjointement avec le crédit de réalisation.

Le présent projet, initié lors de la précédente législature, n'a malheureusement pas pu être déposé au Conseil municipal en raison de la crise sanitaire ; il n'en demeure pas moins nécessaire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 15 juin 2020

DA 009 – 20.06

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE RÉALISATION DE CHF 136'807.87 À LA DA 127 – 16.06 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON

Vu le crédit d'engagement de CHF 2'940'000.00 voté par le Conseil municipal le 4 octobre 2016 et approuvé par le Département compétent le 28 novembre 2016 ;

vu le décompte actuel de travaux s'élevant à CHF 3'076'807.87 dépassant le crédit brut voté, le crédit initial ayant été sous-évalué pour les raisons citées ci-dessous ;

vu que les coûts liés aux problèmes d'accès des camions n'étaient pas prévus lors du vote du crédit initial, mais qu'ils se sont avérés nécessaires au bon déroulement du projet (le cas échéant) ;

vu l'exposé des motifs ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 136'807.87 destiné à couvrir le montant des travaux dus à des problèmes d'accès camions en lien avec la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon ;
- 2 d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement DA 127 – 16.06 voté le 4 octobre 2016.

